

PROGRAMME DE PARCS

De rouli-roulants, pistes de BMX
et aménagements semblables



BFL CANADA offre aux municipalités membres et non membres de l'Union des municipalités du Québec un programme d'assurance responsabilité civile pour leurs parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables.

LES PARTICULARITÉS DE CE PROGRAMME SONT LES SUIVANTES :

Période de l'assurance	12 mois
Assurance responsabilité civile générale Pour les parcs de rouli-roulants et les pistes de BMX	
Limites par perte	5 000 000 \$
Limite par année d'assurance applicable à chaque titulaire de certificat	10 000 000 \$
Assurance responsabilité excédentaire Pour les parcs de rouli-roulants et les pistes de BMX	
Limites par perte	5 000 000 \$
Limite par année d'assurance applicable à chaque titulaire de certificat	5 000 000 \$
Franchise applicable aux dommages matériels, blessures corporelles et préjudices personnels tant à l'indemnité qu'aux frais, par réclamation	10 000 \$**
Prime annuelle par parc de rouli-roulants*	1 617 \$**
Prime annuelle par parc de rouli-roulants autorisant les BMX*	2 887 \$**
Prime annuelle par piste de BMX* et pump tracks	3 270 \$**

*Sans égard au nombre de modules.

**Ces primes, limites et franchises sont données à titre indicatif pour le terme 2023-2024 et sont sujettes à changement.

Les primes sont facturées au prorata selon la date d'adhésion au programme, sans prime minimale. Bien que recommandé, il n'y a aucune obligation de clôturer les parcs et les pistes. Seul l'affichage des règlements d'utilisation est obligatoire. Un règlement type est disponible si désiré.

Pour adhérer à ce programme, les municipalités membres de l'UMQ n'ont qu'à remplir le formulaire de proposition et le retourner. Dans les jours suivant la réception du formulaire, **BFL CANADA** émettra un certificat d'assurance confirmant la garantie ainsi qu'une facture.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Johanne Mallette

Courtier en assurance de dommages des entreprises
Souscriptrice principale
T. 514 905-4385
E. jmallette@bflcanada.ca

Frédéric Savard-Scott, LL.B

Courtier en assurance de dommages des entreprises
Vice-président, directeur d'unité – Secteur public
T. 514 905-4332
E. fsavardscott@bflcanada.ca

Xavier Pomerleau

Courtier en assurance de dommages des entreprises
Adjoint technique – Secteur public
T. 514 905-1837
E. xpomerleau@bflcanada.ca

Igor Ladessov

Adjoint technique – Secteur public
T. 438 260-5469
E. iladessov@bflcanada.ca